

## SAISINE

### « QUELS MODÈLES DE FINANCEMENT DU MONDE ASSOCIATIF POUR CONSOLIDER SA PLACE ? »

(Décision du Bureau du 5 décembre 2023 – NS234910)

La France compte plus de 1,5 million d'associations sur son territoire, soit une pour 50 habitants, animées au quotidien par 20 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés (soit près de 10% de l'emploi privé).

Le monde associatif français est caractérisé par une grande diversité d'organisations fondées sur la loi 1901 et évoluant dans un cadre européen mouvant. Les associations apportent des réponses dans de multiples secteurs et territoires, opérant sur d'innombrables modèles économiques : en dresser un portrait précis n'est pas aisé. L'importance de leurs actions, complémentaires aux politiques publiques et revêtant souvent un caractère d'intérêt général, a été réaffirmée lors des confinements successifs liés à la Covid-19. Pourtant les associations sont nombreuses à s'inquiéter de leur devenir pour des raisons conjoncturelles, mais aussi et surtout structurelles<sup>1</sup>.

En effet, depuis plus d'une décennie, le monde associatif traverse des difficultés liées en grande partie à une évolution des cadres qui régissent les rapports entre pouvoirs publics et associations, alors même que les associations sont vectrices de lien et de cohésion sociale, animatrices de la vie socioculturelle et actrices de la vie démocratique de notre pays. Cette évolution est marquée notamment par la baisse des subventions et des financements dans la part des recettes associatives (-41% entre 2005 et 2017) et, pour compenser cette baisse, l'augmentation de ressources marchandes (+34,6%)<sup>2</sup> notamment à travers des réponses à des appels d'offres. Ce faisant, les associations peuvent s'éloigner de leurs missions premières en accentuant des logiques concurrentielles et peuvent se détourner de leurs publics cibles, notamment les personnes les plus précaires ou les plus fragiles<sup>3</sup>.

Dans un contexte de stagnation des dons et du mécénat, l'augmentation de la part des recettes commerciales dans les recettes totales fait courir un risque de basculement des associations dans une fiscalité de droit commun. Un tel changement (déjà à l'œuvre dans les secteurs de l'aide à la personne, des EHPAD ou de la culture) pourrait aggraver le phénomène de fermetures d'associations, tendance amorcée depuis quelques années : entre 2011 et 2017, ce tissu multisectoriel porteur d'activités d'intérêt général a vu disparaître des associations employeuses<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Tribune Libération : "Madame la Première ministre, le milieu associatif se meurt !"

[https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/madame-la-premiere-ministre-le-milieu-associatif-se-meurt-20230908\\_ZUW3DZQ2LRHIRLYMZ6FAUJLWR4/](https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/madame-la-premiere-ministre-le-milieu-associatif-se-meurt-20230908_ZUW3DZQ2LRHIRLYMZ6FAUJLWR4/)

<sup>2</sup> « Paysage Associatif Français » Vivianne Tchernonog et Lionel Prouteau, 2019

<sup>3</sup> Le 4 octobre 2021, le Haut Conseil à la Vie Associative rendait un avis alarmant relatif à [l'impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif et sur la multiplication des exclusions.](#)

<sup>4</sup> « Sociologie du monde associatif » Simon Cottin-Marx, 2019.

Après avoir dressé l'état des lieux du monde associatif français et analysé quelques exemples européens, et en s'appuyant sur ses récents avis<sup>5</sup>, le CESE proposera une analyse des évolutions des modèles économiques associatifs, des modes de contractualisation avec les pouvoirs publics, et leurs effets systémiques et politiques pour l'organisation de la société et la vie démocratique. Sur cette base, il rendra des préconisations répondant aux risques et difficultés rencontrés par ces structures en veillant à nuancer selon la typologie des associations. Pour enrichir ses travaux, la commission demandera une contribution à la délégation aux Outre-mer qui apportera des éléments et des analyses propres aux territoires ultramarins.

En particulier, le CESE propose, au travers d'un travail d'auditions d'experts, de chercheurs, de bénévoles et salariés associatifs, d'élus associatifs et de la République, de syndicats et d'usagers, etc., d'étudier les cadres législatifs, réglementaires et fiscaux, français et européens, qui régissent l'économie des associations ainsi que leurs impacts sur leurs organisations. Ce travail pourrait être complété par un ou des dispositifs de participation du public et des organisations associatives notamment celles représentées au CESE.

Au cours de sa réunion du mardi 5 décembre 2023, le Bureau a décidé de confier à la commission économie et finances la préparation de ce projet d'avis qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière le mardi 28 mai 2023.

---

<sup>5</sup> Notamment « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté », Marie-Claire Martel et Jean-François Naton, juin 2022 ; « Métiers de la cohésion sociale », Evanne Jeanne-Rose, juillet 2022.